CCBE Manuel de la base de métadonnées

Table des matières

Objectif du présent document 1

1. Association commune – Service de gestion des données 2

2. Participants au CCBE (sociétés) 3

3. Unités de livraison 4

4. Couplage avec le checkservice et circulation des données 6

5. Géoproduit LKMETA 7

6. Gestion des modifications 8

Objectif du présent document

Ce document explique les principales fonctions de la base de métadonnées CCBE (ci-après MetaDB) et son utilisation. Elle est disponible à l'URL suivante : https://lkbe-meta.alpgis.ch/login.

La MetaDB est une plateforme qui, d'une part, facilite la coordination (aspect information) et, d'autre part, gère le trafic de données (aspect flux de données) au sein du CCBE. Les trois premiers points expliquent l'utilisation de la MetaDB, tandis que les autres détaillent en quoi la MetaDB ajuste le flux de données via le checkservice avec une influence sur les données collectées et publiées.

1. Association commune – Service de gestion des données

L'onglet «Gemeinde» / *« Commune »* fournit des informations sur le statut du CCBE dans la commune, ainsi que sur l'entité qui assume la fonction de Service de gestion des données (SGD). Les modifications y sont effectuées par l'OIG. Les critères suivants s'appliquent pour le statut (complétude) d'une commune :

– «LKBE eingeführt» (« LKBE ») / « CCBE introduit » («CCBE») : toutes les livraisons communales et régionales sont régulièrement effectuées (les réseaux suprarégionaux ne sont pas pris en compte).
– «Liefereinheiten vollständig erfasst» («vollständig») / *« Unités de livraison entièrement saisies » (« exhaustif ») :* toutes les unités de livraison, correspondant à tous les réseaux présents sur le territoire communal, ont été saisies. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble complète sur la commune, même si les données ne peuvent pas encore être livrées. Seul le SGD peut évaluer cette situation. Il coche la case en fonction de la situation actuelle.

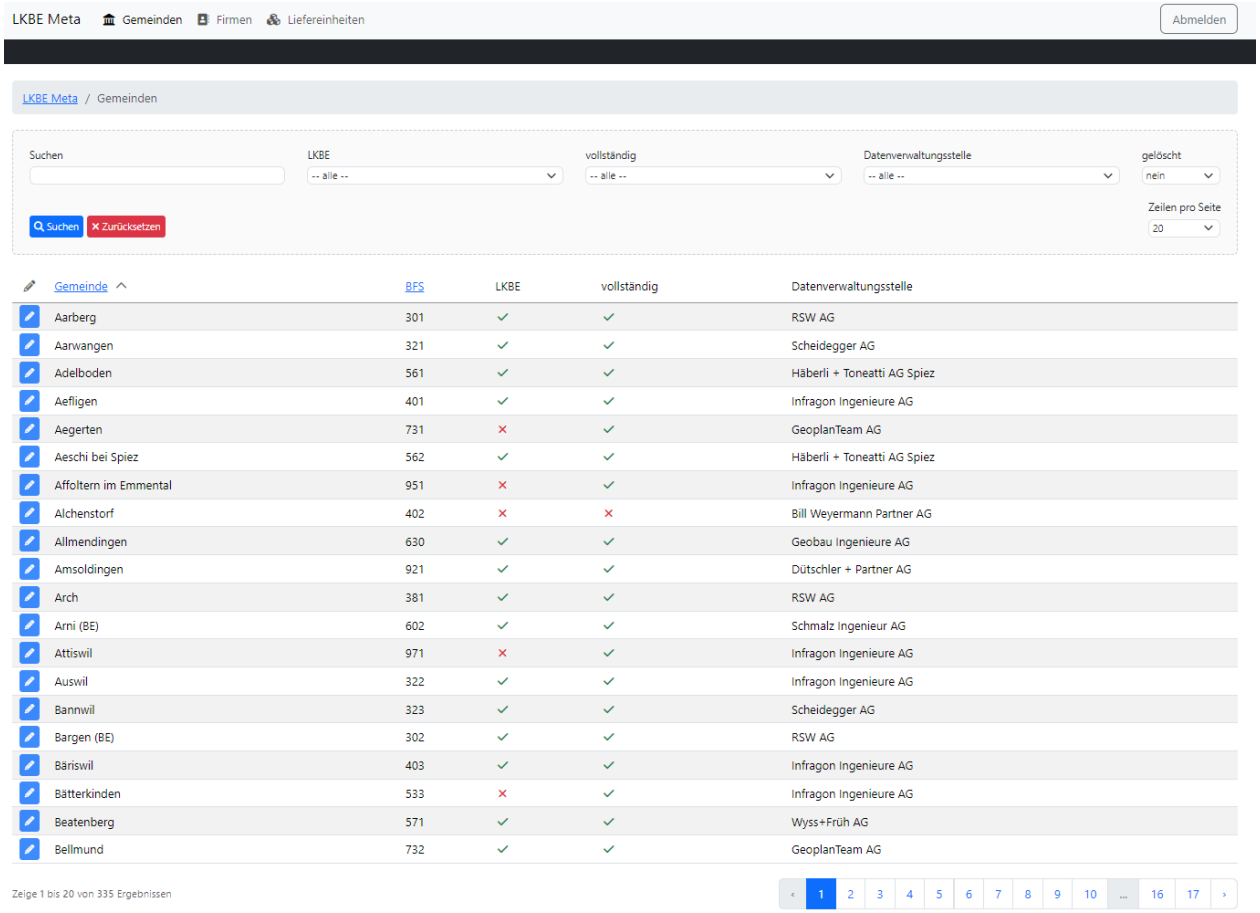

Figure 1 - Onglet «Gemeinde» / *«Commune»*

2. Participants au CCBE (sociétés)

Dans l'onglet «Firmen» / « Sociétés » sont listées toutes les entités participant au CCBE. Elles peuvent prendre les trois rôles suivants :

- Betreiber / *Exploitant* : exploite l'ouvrage et est ainsi le propriétaire des conduites ou de l'ouvrage.
- Lieferant / *Fournisseur* : prépare les données et les livre au CCBE, par exemple des bureaux d'ingénieurs ou de géomètres.
- Datenverwaltungsstelle (DVS) / *Services de gestion des donnée*s (SGD) : gère les données rassemblées pour le compte de la commune et fournit des informations sur la situation actuelle des conduites.

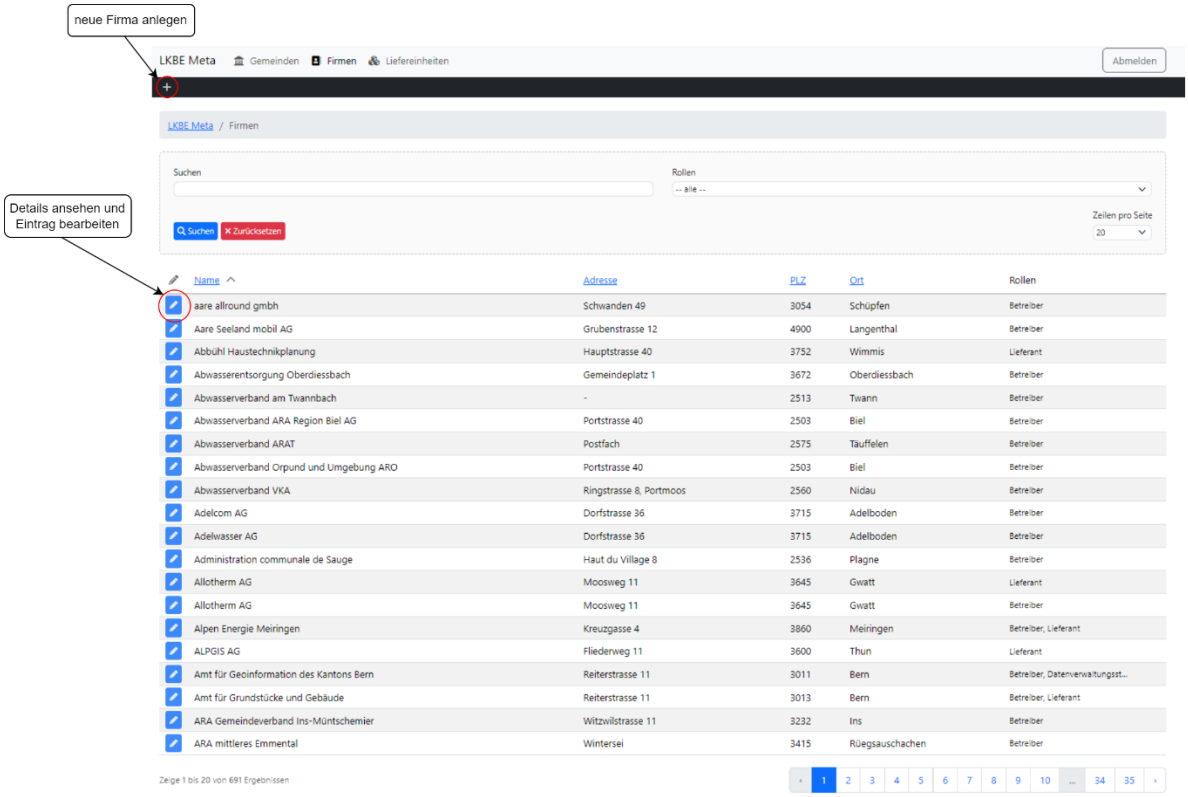

Figure 2 - Onglet «Firmen» / « Sociétés »

Le SGD saisit les données de contact des réseaux opérant dans son secteur (fournisseurs et exploitants). Pour faciliter la communication, il est pratique d'indiquer en plus des coordonnées de l'entreprise, une personne auprès de laquelle directement s'adresser en cas de question (sous «Kontakte» /« Contacts »). L'indication d'un contact personnel est obligatoire pour le SGD.

Chaque entité concernée doit être attribuée à au moins l'un des rôles mentionnés ci-dessus.

Pour la fonction de Service de gestion des données, il faut aussi obligatoirement saisir les données d'accès d'un serveur FTP. Toutes les données sur les conduites qui se trouvent dans la commune correspondante, et ont été livrée au checkservice parviennent au serveur FTP. Pour ce faire, la commune doit figurer dans la configuration de l'unité de livraison (voir chapitres 3 et 5). De cette manière, le SGD collecte toutes les données du périmètre de la commune, y compris celles fournies par des tiers (par exemple des entreprises suprarégionales), et peut ainsi créer un jeu de données pour la commune et fournir des informations complètes sur cette base.

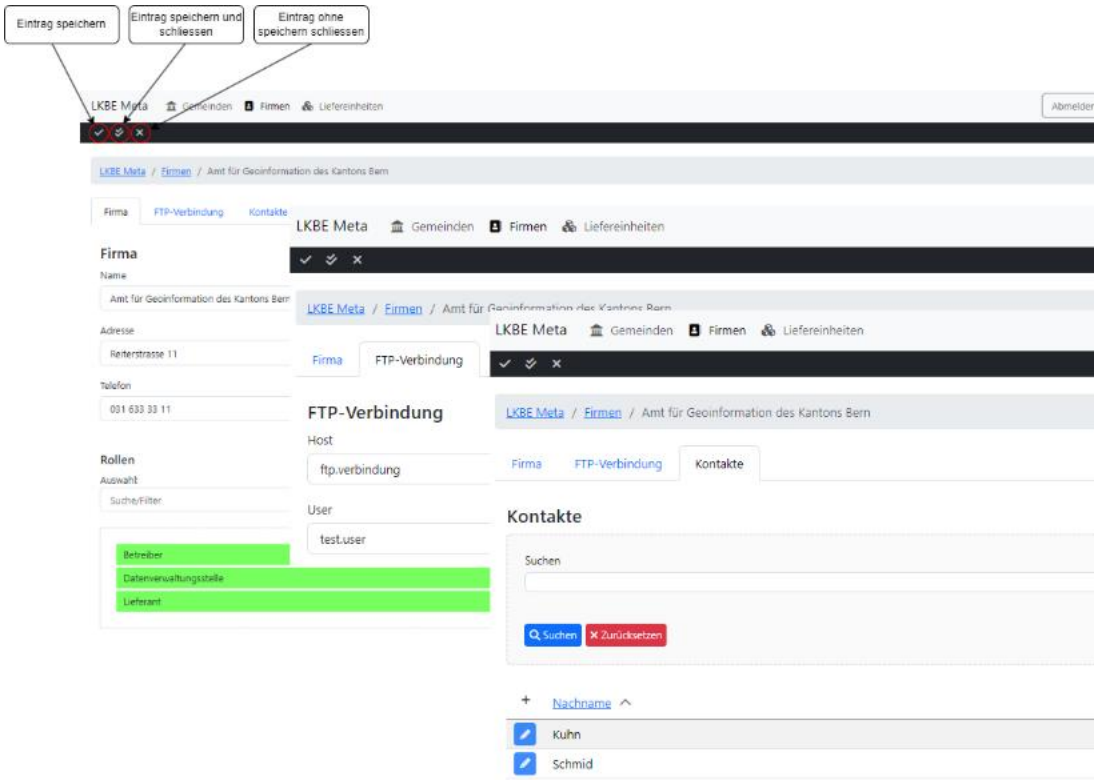

Figure 3 - Entrée d’une société

3. Unités de livraison

Avant que les données ne puissent être transmises pour la première fois au checkservice, elles doivent être référencées dans la MetaDB sous «Liefereinheit» / « Unités de livraison ». Le SGD peut enregistrer (et supprimer) à sa guise des unités de livraison. Toutes les unités de livraison sont listées sous l'onglet «Liefereinheit» / « Unités de livraison » et possèdent un identifiant unique de livraison (LieferID / *ID de livraison*).
Si une unité de livraison n'a pas été livrée depuis plus d'un an, la date de la dernière livraison figure en rouge. En cochant «veraltet (365 Tage)» / *« obsolète (365 jours) »*, on peut identifier toutes les unités de livraisons considérées comme anciennes selon l'art. 5 OCC et devant être livrées à nouveau.
En cliquant sur l'icône du crayon, on accède à la vue détaillée de l'ID de livraison.
Il est possible de générer un export des unités de livraison d'une commune. Pour cela, une commune doit être sélectionnée dans le champ de recherche, puis un fichier CSV est généré en cliquant sur le bouton «Export» / *« Exporter »*.

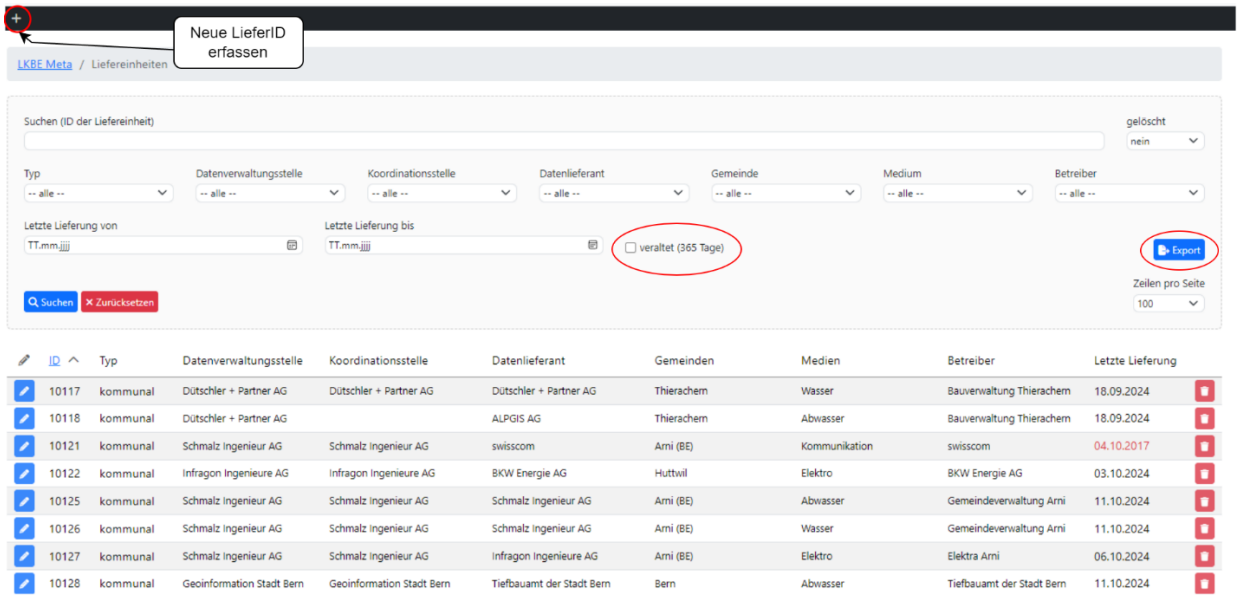

Figure 4 – Aperçu des unités de livraison

En cliquant sur le crayon bleu, vous obtenez plus d'informations sur l'unité de livraison. Un réseau au sein d'une commune est défini par une combinaison **commune / fluide / opérateur**. Ces triplets sont enregistrés et listés sous l'onglet «Konfiguration» / « Configuration ». Un réseau peut ainsi s'étendre sur plusieurs communes.

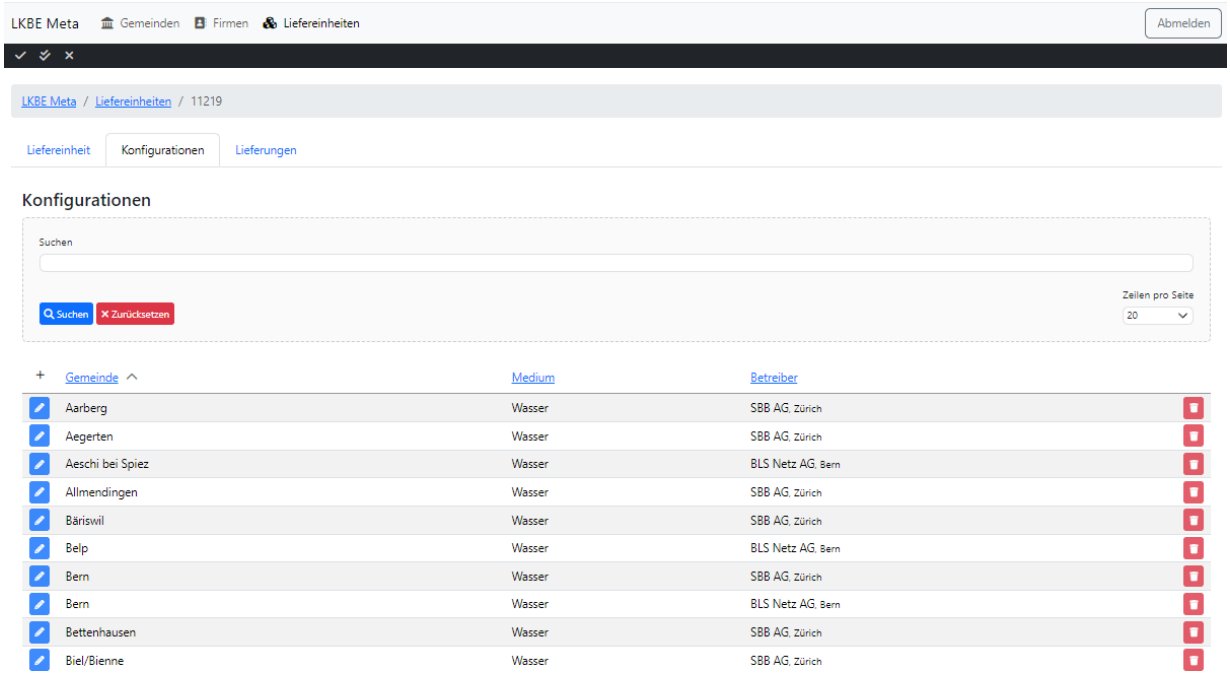

Figure 5 – Configuration d'une unité delivraison

L'ID de l'unité de livraison est attribuée automatiquement par le système dans un ordre croissant.
Pour le choix de l'entité de coordination (pour les unités de livraison s'étendant sur plusieurs communes), seuls les SGD dont les communes sont concernées par la livraison en cours sont disponibles. L'entrée du service de coordination indique qui coordonne la livraison des données avec le fournisseur. Pour les unités de livraison communales, le service de coordination est de facto l'unique SGD. Pour les livraisons suprarégionales, la coordination est assurée par l'AGI.
Le fournisseur de données correspond à l'entité qui traite les données et les transmet au checkservice.

Les formats de remise suivants sont disponibles :
- digital / *numérique* : les données sont au format LKMap et sont fournies sous forme d'INTERLIS.
- analog / *analogue* : les données sont uniquement disponibles en format analogique (plans papier) et ne peuvent donc pas être livrées. Toutefois, la localisation des conduites peut être consultée auprès du service responsable.
- digital & analog / *numérique & analogue* : les données sont mixtes. Cela signifie que la livraison LKMap n'est pas complète.
- keine Daten vorhanden / *pas de données disponibles* : l'existence du réseau est connue, mais la localisation des conduites n’est pas référencée.

De plus, le système détermine automatiquement si une livraison est considérée comme communale, régionale ou interrégionale.
- Une livraison communale concerne une commune et relève de la compétence du SGD correspondant.
- Une livraison régionale couvre plusieurs communes, lesquelles peuvent être gérées par différents SGD. Pour une telle livraison, un des SGD est responsable de la coordination (= service de coordination).
- Une livraison suprarégionale s’étend sur plus de 50 communes et relève de la compétence de l'OIG.
  - ➔ Il se peut aussi qu’une installation suprarégionale soit livrée commune par commune, et soit donc considérée par le système comme étant communale. Dans ce cas, la coordination du réseau relève quand même de la compétence de l'AGI.

Pour chaque livraison de données au checkservice, lorsque le transfert de données est activé, la date du jour est immédiatement ajoutée sous «Datum» / *« Date »* dans les métadonnées. Si ce n'est pas le cas, il faut supposer que la livraison n'a pas passé le checkservice.

4. Couplage avec le checkservice et circulation des données

<u>Synchronisation</u>
La synchronisation entre le checkservice MoCheckBE et la MetaDB a lieu quotidiennement vers midi. Cela signifie qu'après l'enregistrement d'une nouvelle unité de livraison, il faut attendre jusqu'au midi suivant pour pouvoir transmettre le fichier correspondant au checkservice.

<u>Livraison et fractionnement</u>
Pour que la livraison des données fonctionne correctement, le fichier INTERLIS doit être nommé avec l'ID de l'unité de livraison.

Exemple : ID = 10122 ; le fichier est livré sous le nom 10122.xtf.

Le checkservice est suivi d'un service push en aval. Les données livrées sont fragmentées selon les limites des communes et peuvent être récoltées par les communes/SGD via FTP. Elles sont dénommées comme suit : "OFS_ID.xtf" (par exemple, 355_10122.xtf). Les unités de livraison qui ont été supprimées de la MetaDB doivent également être supprimées localement (dont du FTP) par le SGD.

- ➔ Si une ID de livraison, pour laquelle des données ont déjà été fournies, est supprimée de la MetaDB, cela doit être signalé à l'OIG afin de supprimer également les données correspondantes de l'agrégation cantonales des données (géoproduit LKMAP).

5. Géoproduit LKMETA

Le géoproduit LKMETA (Aperçu du cadastre des conduites) est dérivé de la MetaDB. Il contient les informations sur les SGD avec leurs coordonnées, ainsi que la liste des réseaux actifs regroupés par commune et par fluide, ainsi que l'état de la disponibilité digitale des conduites. Ce géoproduit est public, contrairement à LKMAP, lequel affiche la localisation des conduites ainsi que leurs attributs, et est soumis au niveau d'autorisation B.

Exemple pour Biel/Bienne pour le fluide eau dans la MetaDB et dans le géoproduit LKMETA :

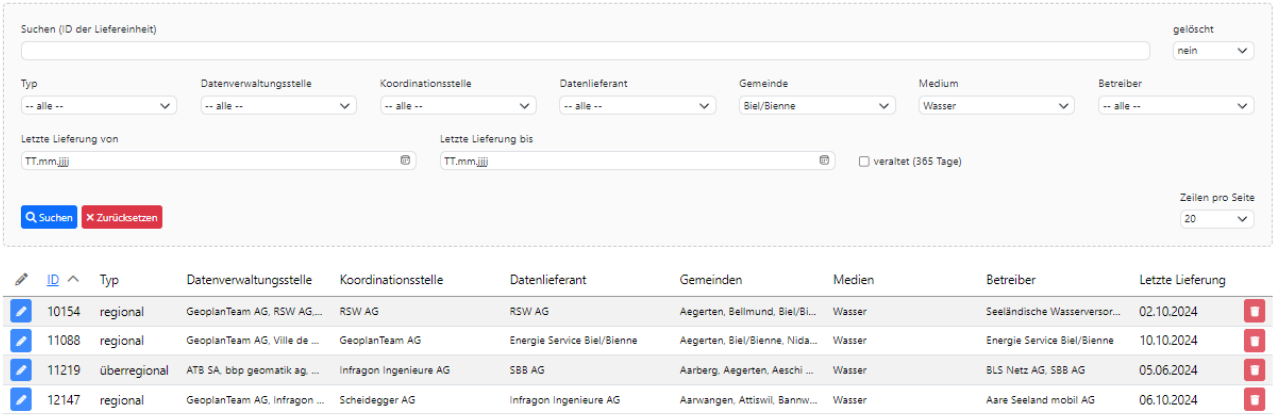

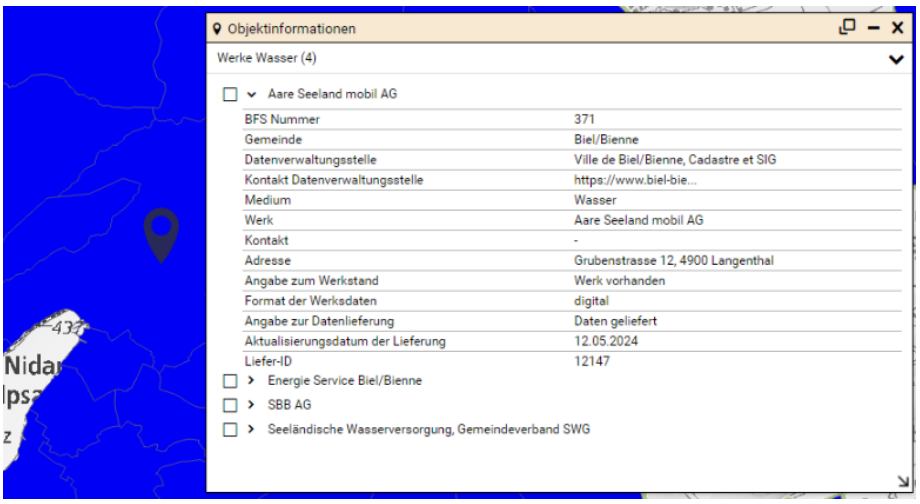

Figure 6 - Concordance entre la MetaDB et le géoproduit LKMETA

Lorsque qu'une unité de livraison contient des données provenant de plusieurs réseaux, il faut veiller à ce que les données présentent une certaine homogénéité en termes de gestion, de mise à jour et d'exhaustivité. Sans quoi, les informations de LKMETA concernant l'actualité et la complétude des livraisons seront faussées. Par conséquent, une unité de livraison ne doit pas non plus être composée de plusieurs fluides différents.

6. Gestion des modifications

Changement de fournisseur
Une unité de livraison est indépendante d'un fournisseur. Lors d'un changement de fournisseur pour un réseau, seule l'indication du fournisseur doit être modifiée, et l'unité de livraison ne doit sinon pas être supprimée. Si un fournisseur est inconnu, il suffit d'indiquer « Fournisseur réseau xxxx ».

Changement de SGD
Il en va de même en cas de changement du SGD d'une commune. Dans ce cas aussi, aucune unité de livraison ne doit être supprimée, mais uniquement le SGD doit être mis à jour. Cela aide à la traçabilité des livraisons. En cas de changement de SGD, il est opportun de transférer les données actuelles de l'ancien au nouveau SGD, afin que le nouveau SGD n'ait pas à attendre la prochaine livraison sur le FTP pour être en possession toutes les données.

Fusion de commune
Lors d'une fusion de communes, les ajustements nécessaires dans la MetaDB sont effectués par l'OIG. Les réseaux existants, désormais fusionnés, sont regroupés dans la mesure du possible et conservent une seule ID de livraison. Les IDs de livraison inutilisées sont ensuite supprimées. L'OIG coordonne ces travaux avec les entreprises suprarégionales (si elles livrent un fichier par commune) et clarifie la nouvelle situation avec les SGD, les fournisseurs et les réseaux.
Si un SGD doit abandonner son rôle suite à la fusion, cela revient au point 6.2 Changement de SGD.